

PROJET ÉOLIEN de RONCHOIS

Le bulletin d'info #1
JUIN 2019



Le mot du chef de projet

“AVEC LA POSE DU MÂT DE MESURE, LES ÉTUDES DÉMARRENT”

Fin 2017, nous avons entamé un dialogue avec vos élus afin de leur présenter notre souhait de concevoir un projet éolien sur votre commune. Nous avons d'ores et déjà rencontré les propriétaires concernés par la zone d'implantation que nous étudions ainsi que de nombreux habitants, lors de la permanence que nous avons tenue courant février.

En avril dernier, votre conseil municipal s'est prononcé en faveur de la poursuite du projet. Cela nous permet de lancer la réalisation de différentes études. Pour cela, nous avons posé le mât de mesure du vent, le 24 juin, au niveau de la plaine de l'Ormelet. En parallèle, nous allons investiguer les autres champs: écologie, paysage, acoustique – nous rassemblons ainsi une grande quantité de données afin de concevoir le projet le plus respectueux de son environnement.

Ce parc éolien est également une opportunité pour Ronchois: d'importantes retombées fiscales et des mesures d'accompagnement vont permettre d'imaginer différents projets utiles à toutes et à tous.

Aujourd'hui démarrent donc les études, à partir desquelles nous formaliserons le dossier afin de faire la demande d'autorisation environnementale. **D'ici-là, nous continuerons à vous informer et à vous rencontrer régulièrement.**



Je reste ainsi à votre disposition.

Thibaut OLIVER, Chef de projet Nordex
toliver@nordex-online.com

La plaine de l'Ormelet



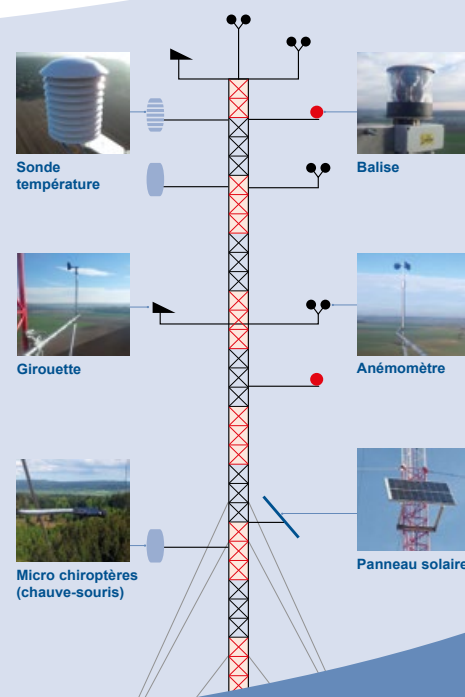
La démarche est lancée, les conventions sont signées, mais je sais que certains d'entre vous ont des interrogations. Aussi je compte sur Nordex pour être à votre écoute, nous rendre compte et nous accompagner tout au long de ce projet.

Martial MUNIN, Maire de Ronchois

Zoom sur LE MÂT DE MESURE

La conception du parc éolien – choix du type d'éoliennes et de leur implantation – dépend de la ressource en vent. Il s'agit donc d'avoir les données de vitesse et de direction du vent les plus fiables possibles. Grâce au mât de mesure, dont l'installation a fait l'objet d'une déclaration préalable, les données sont recueillies en continu pendant plusieurs mois, sur toutes les saisons. Les **anémomètres** fournissent la vitesse du vent, à partir de laquelle il est possible de calculer la production électrique des éoliennes. Ils sont positionnés à plusieurs hauteurs pour estimer le profil et la vitesse du vent en fonction de l'altitude.

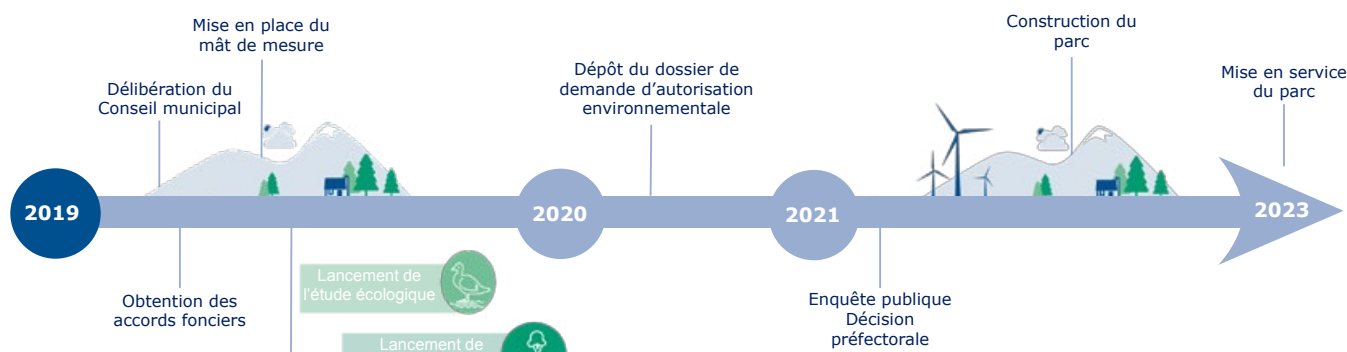
Les **girouettes** indiquent les directions du vent, information essentielle pour disposer les éoliennes au mieux au sein de la zone étudiée. **Deux balises**, matérialisées par deux lumières rouges, signalent aux avions la présence du mât. Enfin, **deux micros** complètent l'outillage : ils permettent d'évaluer l'activité en altitude des chauve-souris. Des mesures seraient alors mises en place pour éviter, réduire ou compenser l'impact éventuel.



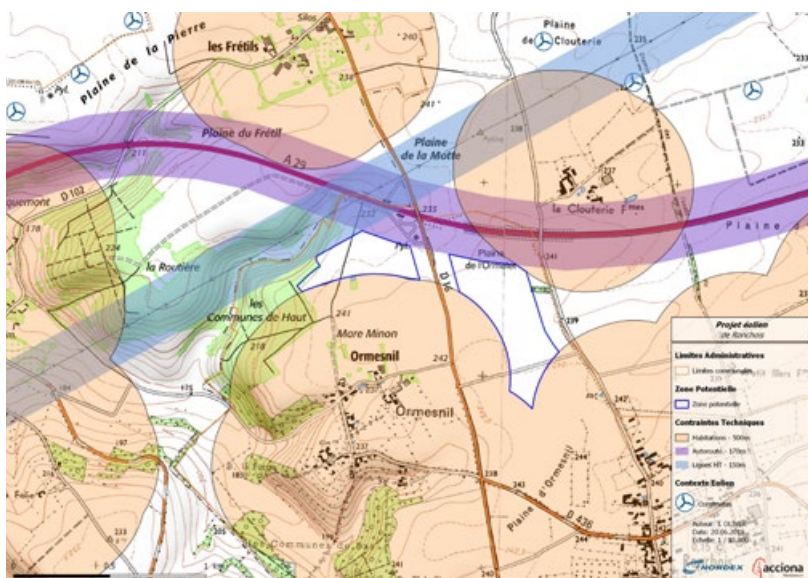
LE TOUR DU PROJET EN 3 QUESTIONS

Quand ? LES ÉTAPES DU PROJET

Un projet éolien se construit dans la durée. Après avoir travaillé sur la zone d'implantation potentielle, il reste de nombreux jalons : études, formalisation d'un projet plus abouti, dépôt de demande d'autorisation environnementale... Autant d'étapes clés jusqu'à l'enquête publique, et avant la construction du parc qui pourrait être mis en service à l'horizon 2023.

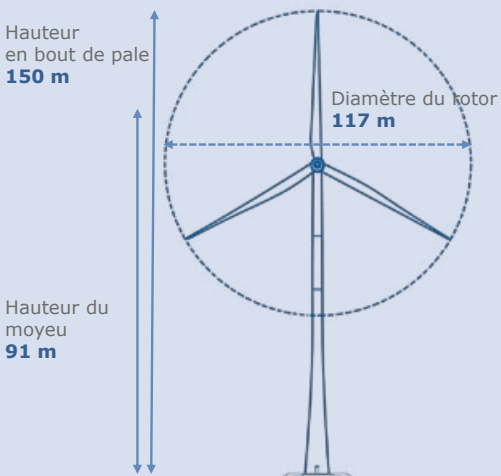


Où ? LA ZONE D'IMPLANTATION ÉTUDIÉE



Cette zone a été obtenue en croisant les différentes contraintes à respecter : éloignement minimal de 500 m des habitations, distance de 170 m de l'autoroute et de 150 m des lignes haute tension. A ce stade, il est envisageable d'installer les éoliennes de part et d'autre de la RD16, au nord-ouest de Ronchois et au sud de l'autoroute. Les habitations n'étant pas situées dans l'axe des vents dominants, cette implantation réduirait considérablement la propagation des nuisances sonores pour les riverains.

Quoi ? QUATRE ÉOLIENNES, DE 150 À 165 MÈTRES DE HAUTEUR MAXIMUM



Le type d'éoliennes actuellement envisagé, d'une puissance de 3 à 3,6 mégawatts, pourrait mesurer entre 150 et 165 m de haut. Leurs pales sont équipées de petit peignes, appelés «serrations», qui réduisent les émissions sonores provoquées au moment où elles fendent l'air à proximité du mât. Dès 10 km/h, le vent fait tourner les 3 pales du rotor, entraînant la génératrice, située dans la nacelle et qui produit l'électricité. Puis, celle-ci transite dans un réseau de câbles souterrains jusqu'au poste de livraison avant d'être acheminée vers le réseau public d'électricité.



Environ 35 GWh/an



Environ 6 550 foyers (chauffage compris)



Pollution évitée : Environ 8 000 tonnes de CO₂ équivalent de 5 700 voitures

Hypothèses conservatrices
Source : RTE, ADEME